

*Date de dépôt : 27 septembre 2011*

## **Rapport**

**de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant une subvention cantonale d'investissement de 8 680 000 F pour les travaux de transformation et d'entretien et pour l'équipement des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) pour la période 2011-2013**

### **Rapport de M. Jean-Louis Fazio**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission des travaux s'est réunie à deux reprises, le 13 et le 20 septembre 2011, pour étudier ce projet de loi 10828.

Elle a siégé sous la présidence de M<sup>me</sup> Anne Mahrer. Elle a pu bénéficier de la collaboration de MM. Pierre-Alain Girard, secrétaire général adjoint, DCTI, Marc Andrié, directeur des investissements, du patrimoine et des actifs (Office des bâtiments) ; pour le DES : M. Marc Maugué, directeur général de l'action sociale, M. Samy Jost, adjoint de direction à la direction générale de l'action sociale ; pour les Etablissements publics pour l'intégration (EPI) : M<sup>me</sup> Claude Howald, présidente du conseil d'administration, M. Marc-André Baud, directeur général, M. Paolo Giocondo, directeur du service technique et infrastructure, M. Gilles Stähli, directeur du service finances et informatique. Le procès-verbal été tenu par M<sup>me</sup> Camille Selleger et M. Guy Chevalley.

Que toutes ces personnes soient ici remerciées de leurs apports appréciés aux travaux de la commission.

## Présentation

M. Baud rappelle que les EPI accueillent des personnes handicapées mentale et psychique nécessitant un accompagnement. Les personnes accueillies sont très dépendantes et relativement indépendantes. Le but est de les mener à une vie la plus indépendante possible. Par ailleurs, les EPI offrent un accompagnement socioprofessionnel aux personnes se retrouvant marginalisées pour une raison ou une autre. Des ateliers de retour à l'emploi et des stages en entreprises leur sont proposés.

Les EPI se composent de 25 sites répartis sur l'ensemble du canton : 4 centres de jour, 13 résidences, 19 ateliers, 5 restaurants, dont 4 ouverts au public, et 2 boutiques. Les EPI offrent à ce jour quelques 502 places de travail pour la réinsertion et les personnes handicapées à disposition de l'OCE, de l'Hospice général pour les évaluations et de l'Office cantonal AI. Chaque année, plus de 700 personnes y passent une évaluation professionnelle. Actuellement, les EPI abritent quelques 300 résidents handicapés. Par ailleurs, une centaine de personnes sont suivies à domicile.

M. Baud explique que le PL 10828 constitue une nouveauté car d'habitude, les travaux d'entretien étaient financés par le biais de l'OFAS et par une subvention complémentaire cantonale. En général, les demandes de crédit sont faites objet par objet. Le regroupement en un seul projet de loi est une nouveauté, qui répartit les investissements sur 4 ans. La première catégorie d'investissement est la transformation et l'entretien des sites, en particulier celui de l'Institut de la Combe, situé sur la commune de Collonge-Bellerive, qui abrite entre autres les services administratifs. Le bâtiment date d'une trentaine d'années et nécessite pour l'instant des travaux d'entretien.

La deuxième partie de l'investissement concerne les ateliers, qui fournissent un chiffre d'affaires de 10 millions de francs par année, soit 10% du budget des EPI. De nombreux clients confient aux EPI des tâches importantes nécessitant des équipements de pointe, par exemple l'installation d'une salle blanche pour la confection des équipements médicaux. Les ateliers servent également à la formation.

Le dernier poste d'investissement concerne les restaurants. M. Baud précise que tout ce qui est investi dans les ateliers ou les restaurants a de grande chance d'être récupéré en chiffre d'affaires et participe à la formation et à la réintégration professionnelle des personnes, qui y sont accueillies, dont une grande partie retrouve un emploi par la suite sur le marché. En ce qui concerne le mobilier, il convient de l'adapter, non seulement au handicap physique, mais également au handicap visuel et à la surdité. Pour les personnes souffrant de tels handicaps, le fait d'avoir pu prouver leur

compétence sur un poste de travail adapté encourage les employeurs à investir dans des postes de travail adaptés.

Par ailleurs, un investissement important concerne le domaine informatique. Pour ce faire, l'acquisition d'un logiciel de gestion globale intégré est prévue. Le reste des investissements est constitué par le remplacement de matériel existant et de nouveaux raccordements. M. Baud signale aux membres de la commission que les ateliers des EPI fabriquent eux-mêmes leurs postes informatiques pour moins de 1000 F.

## Questions

Un commissaire note que dans le projet de loi il est question de l'harmonisation des systèmes de sécurité et d'alarme.

M. Giocondo indique que ces équipements commencent à être vétustes, ne correspondent plus aux normes de sécurités actuelles et doivent être rénovés.

Un commissaire demande à obtenir le listing complet des investissements, par exemple en ce qui concerne le mobilier, et souhaite, s'il est possible, obtenir les comptes 2010 et le budget 2011. Il demande si le projet prévoit l'implication du CTI avec l'induction de coûts indirects.

M. Baud répond que les EPI, nés de la conjonction de plusieurs établissements, dont les EPSE, qui avait le plus gros service informatique. Depuis plusieurs années, des liens très étroits avec le DCTI ont été établis et les EPI font l'objet d'une subvention tacite en matière informatique.

Un commissaire demande quel sera l'impact financier non monétaire des investissements informatiques prévus.

M. Maugue indique que les EPI sont locataires et sont au bénéfice d'une subvention tacite par l'utilisation du réseau cantonal de l'Etat, mais les ERP dont il est question sont sous responsabilité unique des EPI sans intervention du CTI.

Un commissaire demande si les EPI se regroupent avec d'autres établissements poursuivant un but similaire, comme le CEPTA, pour effectuer leurs achats.

M. Baud répond que la coordination entre les établissements ne va pas jusque-là. La seule coordination dont bénéficient les EPI est qu'elle peut accéder aux prix CADES (auparavant réservé aux EMS) pour le matériel.

## Audition du 20 septembre 2011

M. Baud distribue une synthèse comptable sur les EPI et le PL 10828.

Une commissaire demande si l'évaluation professionnelle de 715 personnes renvoie à la future LASI, et par ailleurs quel type de places de travail attend les 502 personnes évoquées.

M. Baud répond que ces évaluations sont « déléguées » par l'assurance-invalidité afin d'identifier des compétences ; elles n'ont aucun rapport avec la nouvelle loi. Concernant les places de travail, 300 sont destinées à des gens dont le handicap ne leur permet pas de travailler ailleurs. Les 200 autres dépendent de 24 programmes différents d'évaluation et de réinsertion professionnelle.

Un commissaire s'enquiert du type de travail d'imprimerie réalisé aux EPI.

M. Baud explique que les ateliers effectuent de la sous-traitance pour d'autres entreprises, dans un certain nombre de domaines. Les ateliers peuvent assurer un service complet (impression, classement, mise sous pli, envoi) et parfois unique, comme la correction manuelle. Les EPI collaborent quasi exclusivement avec des entreprises genevoises. Toutefois, 1200 entreprises romandes accueillent des stagiaires des EPI.

Un commissaire constate que l'informatique représente un coût important dans le projet de loi : un achat de logiciel aux HUG se monte ainsi à 419 000 F, et celui qui gèrera les ressources humaines représente une dépense de 600 000 F.

M. Baud indique que les HUG possèdent le système de gestion salariale le plus efficace du canton. A l'image d'autres structures, comme la FSASD, les EPI vont s'y joindre pour le montant relevé par le commissaire. Cela correspond à plus de 1 000 salaires. La formation permanente sera également partagée. Ceci permettra des économies de fonctionnement immédiates. Sur le second point, il souligne que ce logiciel permettra de gérer l'ensemble des activités des EPI (salaires, chiffre d'affaires, gestion d'immeubles...).

Un commissaire s'interroge sur la mention (p.19) : « *ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourraient être automatiquement versées* ».

M. Andrié explique que cet article est inscrit systématiquement de manière à garantir, en cas de diminution des budgets d'investissements futurs, un échelonnement dans le temps.

Un commissaire appelle le département à rester attentif sur la nécessité de mettre au point une politique globale d'acquisition.

M. Andrié relate que les EPI passent par la Centrale commune d'achat. Il s'engage à attirer de nouveau l'attention de M. Baud sur ce point.

## Vote

La Présidente met au vote l'entrée en matière concernant le PL 10828 :

La Commission approuve l'entrée en matière à l'unanimité (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC, 2 MCG).

Les titre et préambule, puis les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 sont adoptés à l'unanimité (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC, 2 MCG).

La Présidente met au vote l'ensemble du PL 10828 :

La Commission approuve le PL 10828 à l'unanimité (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC, 2 MCG).

Préavis sur la catégorie de débat : III (Extraits).

Documents distribués lors de la séance :

*Budget 2011, Comptes 2010, Détails des devis* pour PL 10828, par les EPI.

Annexes : Budget EPI 2011, comptes EPI 2010

## **Projet de loi (10828)**

**ouvrant une subvention cantonale d'investissement de 8 680 000 F pour les travaux de transformation et d'entretien et pour l'équipement des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) pour la période 2011-2013**

### **Art. 1 Crédit d'investissement**

Un crédit global fixe de 8 680 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement, au sens de la loi relative à l'intégration des personnes handicapées, du 16 mai 2003, pour les travaux de transformation et d'entretien et pour l'équipement des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) pour la période 2011-2013.

### **Art. 2 Budget d'investissement**

<sup>1</sup> Ce crédit est inscrit au budget d'investissement dès 2011 sous la politique publique « E - Handicap » sous la rubrique 05040600 56420000.

<sup>2</sup> L'exécution budgétaire de ce crédit sera suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

### **Art. 3 Subvention d'investissement accordée**

La subvention d'investissement accordée dans le cadre de ce crédit s'élève à 8 680 000 F.

### **Art. 4 Financement et charges financières**

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt, dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

### **Art. 5 Amortissement**

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

**Art. 6 But**

Cette subvention d'investissement doit permettre aux Etablissements publics pour l'intégration (EPI) :

- a) d'effectuer des travaux d'entretien courants ainsi que des rénovations et des transformations;
- b) de renouveler le mobilier adapté pour les personnes handicapées dans les divers sites de l'institution;
- c) d'aménager différents sites afin de réaliser de nouvelles places d'accueil;
- d) d'acquérir des machines pour les ateliers adaptés;
- e) de renouveler, adapter, développer le matériel et les logiciels informatiques.

**Art. 7 Durée**

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint à fin 2013.

**Art. 8 Aliénation du bien**

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

**Art. 9 Lois applicables**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi relative à l'intégration des personnes handicapées, du 16 mai 2003, et aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.



Avec le soutien de la République et canton de Genève

# **BUDGET 2011**

Collonge-Bellerive, le 25 février 2011



# Budget 2011

Compte	Libellé	Service socio-éducatif	Service socio-professionnel	TOTAL 2011
	<b>COMPTE D'EXPLOITATION</b>			
	<b>CHARGES</b>			
3	TOTAL CHARGES DU PERSONNEL	45'040'000	27'301'500	72'341'500
40	MATERIEL MEDICAL D'EXPLOITATION	87'000	-	87'000
41	PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS	2'176'000	985'000	3'161'000
42	MENAGE ET ENTRETIEN COURANT	1'554'000	395'000	1'949'000
43	ENTRETIEN ET REPARATION DES IMMEUBLES, DU MOBILIER ET DES VEHICULES	1'187'500	751'000	1'938'500
44	LOYERS TACITES	327'6'000	924'000	4'200'000
44	LOCATIONS ET INTERETS	1'904'000	1'998'000	3'902'000
45	ENERGIE ET EAU	814'000	541'000	1'355'000
46	FRAIS MATERIEL PEDAGOGIQUE ET SEJOURS DE VACANCES	304'500	35'500	340'000
47	BUREAU ET ADMINISTRATION	101'400	744'000	1'779'500
48	OUTILLAGE ET MATERIEL POUR ATELIERS	-	-	-
49	PRIMES D'ASSURANCES, TVA NON RECUPERABLE ET AUTRES CHARGES	150'000	798'500	2'301'500
50	CHARGES INTERNES DE NETTOYAGE, D'ENTRETIEN DES EXTERIEURS ET DE RESTAURATION	2'110'000	18'000	3'295'000
	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>60'971'000</b>	<b>38'071'000</b>	<b>99'042'000</b>
	<b>PRODUITS</b>			
61	REVENUS PROVENANT DE LA COMPENSATION EXTRACANTONALE DES COÛTS	569'000	-	569'000
62	REVENUS DES PENSIONS, DES STAGES ET DES EXPERTISES MEDICALES	14'795'000	991'000	24'708'000
63	CHIFFRE D'AFFAIRES DES VENTES ET DE LA SOUS-TRAITANCE	-	681'000	681'000
65	REVENUS PROVENANT D'AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AUX PERSONNES ACCOMPAGNEES	-	10'000	10'000
66	REVENUS DES LOYERS ET INTERETS DU CAPITAL	435'000	154'000	589'000
67	REVENUS DE LA RESTAURATION	1'002'000	614'000	1'616'000
68	AUTRES REVENUS	589'000	308'000	896'000
691	SUBVENTION CANTONALE POUR L'EXPLOITATION	382'490'000	15'649'000	53'698'000
691	SUBVENTION CANTONALE, PRESTATIONS INFORMATIQUES TACITES DCTI	327'6'000	424'000	4'200'000
691	SUBVENTION CANTONALE, LOYERS TACITES	104'000	61'000	165'000
691	SUBVENTION CANTONALE, ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE	200'000	-	200'000
691	PARTICIPATION CANTONALE POUR LES EMPLOIS DE SOLIDARITE	133'000	1'076'000	1'209'000
693	SUBVENTION OFAS, ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE	203'000	-	203'000
697	DON FHMS POUR L'AUTISME	300'000	-	300'000
698	SUBVENTION FEDERALE, PROJET DE RECHERCHE (GUIDE POUR L'ELABORATION DE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE)	10'000	-	10'000
56	PRODUITS INTERNES DE NETTOYAGE, D'ENTRETIEN DES EXTERIEURS ET DE RESTAURATION	13'750'000	255'4'000	3'929'000
	<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>60'971'000</b>	<b>38'071'000</b>	<b>99'042'000</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



# Budget 2011

Compte	Libellé	Service socio-éducatif	Service socioprofessionnel	TOTAL 2011
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
445	AMORTISSEMENT BATIMENTS ET INSTALLATIONS FIXES	7041'000	808'000	1'512'000
446	AMORTISSEMENT EQUIPEMENTS	483'000	297'000	780'000
447	AMORTISSEMENT VEHICULES	9'000	6'000	15'000
448	AMORTISSEMENT INFORMATIQUE	311'000	190'000	501'000
44	AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS EN LEASING	97'000	59'000	156'000
	<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>1'604'000</b>	<b>1'360'000</b>	<b>2'964'000</b>
699	PRODUITS DIFFERES (RECONNAISSANCE DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS)	1'288'000	809'000	2'097'000
	<b>TOTAL CHARGES ET PRODUITS HORS EXPLOITATION</b>	<b>-316'000</b>	<b>-551'000</b>	<b>-867'000</b>
	<b>RESULTAT</b>	<b>-316'000</b>	<b>-551'000</b>	<b>-867'000</b>



Avec le soutien de la République et canton de Genève

# COMPTES 2010

Collonge-Bellerive, le 18 mars 2011



**RESULTAT 2010**

Compte	Libellé	Service Résidences + Ateliers de développement personnel pour personnes handicapées mentales	Services Résidences + Ateliers de développement personnel pour personnes handicapées psychiques	Service des ateliers	Service d'Evaluation et de Réadaptation professionnels	Centre d'Expertise médicale	Total Réalisé	Budget 2010 version 3	Ecart Réalisé/ budget couru 2010	% Ecart 2010
	<b>COMPTE D'EXPLOITATION</b>									
3	TOTAL DES SALAIRES, CHARGES SOCIALES ET AUTRES FRAIS DU PERSONNEL	2694379,72	10509116,2	17929116,2	6965395,36	2049631,7	64090817	64711725	-687458	-1,05
40	FRAIS MEDICAUX	607650	27659	4190	1472	86	70358	73500	-3141	-4,80
41	FRAIS D'ENTRETIEN	151365	565	64	528	12	27059	27000	59	0,22
42	FRAIS NETTOYAGES, BLANCHISSERIE ET MENAGE	1365276	186424	247886	82235	1111	1862862	1849000	13862	0,73
43	ENTRETIEN ET REPARATION DES IMMEUBLES, DU MOBILIER ET DES VEHICULES	1111718	188146	669510	2566910	6558	1861447	1737500	123747	7,13
44	LOYERS TACTES	3461639	0	388144	0	0	3924747	37925000	-263	-0,01
44	LOCATIONS ET INTERETS	431053	1292236	1039328	267244	89303	3689366	3795000	-105634	-2,79
45	FRAIS D'ENTRETIEN	176118	76334	216964	30425	186	101607	144000	-42393	-29,45
46	FRAIS DE SEJOURS, FRAIS ACTIVITES PEDAGOGIQUES ET LOISIRS	607157	257664	5431954	19642	1674256	1674256	1659500	14760	0,89
47	FRAIS DE BUREAU ET D'ADMINISTRATION	921856	417684	468117	226844	8823	2065366	2147000	-81634	-3,80
48	ACHATS MARCHANDISES ET MATERIEL POUR ATELIERS	11539718	336592	661011	515558	11099	3063381	2945000	248381	8,73
49	PRIMES D'ASSURANCES, CHARGES OIS, TVA NON RECUPERABLE, FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	3818572	13912688	25212436	893737	2188388	89336098	89806775	-470875	-0,53
50	TOTAL CHARGES INTERES	273026	298390	0	0	0	589400	545000	24400	4,48
61	REVENUS DES RESIDENTS EXTRA-CANTONAUX (OIS)	8479560	4429208	0	8228381	1823477	22758715	23493000	-736285	-3,13
63	REVENUS DES ATELIERS	0	0	6198967	0	0	6198967	6138000	60967	1,04
65	REPAS PAYES PAR LES TRAVAILLEURS	6225	108262	10375	8241	0	21388	25000	-3402	-13,61
66	REVENUS DES INVESTISSEMENTS	469444	0	554397	77626	1772	1026556	1185000	-38450	-3,30
67	REVENUS DE LA RESTAURATION	190284	505177	117595	7234	1205541	673000	673000	632541	79,13
68	AUTRES REVENUS ET UTILISATION PROVISION PLEND	24424226	9386414	14097925	1179585	7234	47909566	47901000	7566	0,02
691	SUBVENTION CANTONALE LOYERS TACTES	3461639	0	388144	0	0	3924747	3925000	-253	-0,01
691	SUBVENTION CANTONALE LOYERS TACTES	743333	0	42962	1493	0	172462	165000	7462	4,52
691	SUBVENTION OAS POUR ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE	0	172462	0	0	0	172462	0	172462	0,00
691	SUBVENTION RESIDENCE ROUTE DE CHENE	0	0	0	94849	0	94849	0	94849	0,00
697	SUBVENTION POUR PROJET REVITALIS	0	0	0	0	0	0	11000	-11000	0,00
697	DON FIMS POUR CENTRE DE RECHERCHE AUTISME	105472	2098	364	16	13	105773	119716	-13943	-12,72
697	REVENUS DES INVESTISSEMENTS	101000	2098	190284	11371	111	3063381	2945000	248381	8,73
96	TOTAL PRODUITS	38772941	14514481	23816591	8802112	1633967	87639118	87370800	173318	0,20
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>587069</b>	<b>701593</b>	<b>-1396845</b>	<b>-35026</b>	<b>-554371</b>	<b>-696980</b>	<b>-1436175</b>	<b>644345</b>	
445	AMORTISSEMENT BATIMENTS ET INSTALLATIONS FIXES	309400	109695	44675	251588	742	1148346	1179000	-30654	-2,60
445	AMORTISSEMENT VEHICULES	262400	15879	29161	29161	29161	400000	400000	0	0,00
446	AMORTISSEMENT MOBILIAIRES	162768	56250	156607	35101	2817	413362	430000	-16648	-3,87
448	AMORTISSEMENT INFORMATIQUES	148300	60784	60784	0	0	147340	151000	-3860	-2,42
	<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>836121</b>	<b>339728</b>	<b>1068720</b>	<b>316901</b>	<b>9399</b>	<b>2997983</b>	<b>2918000</b>	<b>-110737</b>	<b>-4,21</b>
699	PRODUITS DIFFERES (RECONNAISSANCE DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS)	640763	114742	439156	264773	3402	1462926	1865000	-112174	-12,74
70	CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	79281	177106	10422	-169307	5	80780	68000	12780	19,06
	<b>RESULTAT</b>	<b>471982</b>	<b>663797</b>	<b>-1966537</b>	<b>-277791</b>	<b>-556923</b>	<b>-1670879</b>	<b>-2321175</b>	<b>555448</b>	

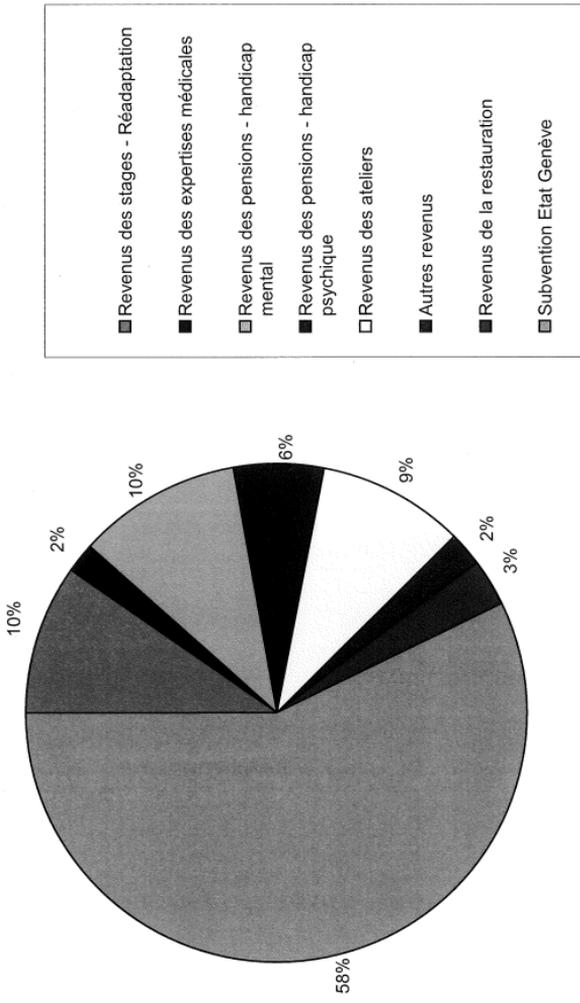
VIA, Equipements publics pour l'intégration 2011 (Projet de loi Investissement 2011-2013) Comptes 2010/2 (Régional) au 31.12.2010 pour Conseil d'Administration  
GSD/IDEAM/18.03.2011



## BILAN AU 31.12.2010

	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF
<b>ACTIF</b>			<b>PASSIF</b>	
<b>Actif circulant</b>			<b>Capitaux étrangers à court terme</b>	
Liquidités	600'545	10'428'258	Dettes bancaires Etat de Genève (cash Pooling)	232'5727
Clients	3'253'693	2'447'114	Fournisseurs	944'394
Débiteurs divers (OFAS, Etat de Genève)	2'528'621	2'383'497	Créanciers Etat de Genève (C/IS)	413'442
Stocks	611'279	740'610	Créanciers divers	636'227
Travaux en cours	420'512	624'470	Comptes de régularisation passif	937'627
Comptes de régularisation actif	1'150'476	1'566'136	Provisions à court terme	1'146'730
	<b>8'565'126</b>	<b>18'190'085</b>	Engagements de leasing - part à court terme	127'561
			Engagements de leasing - part à court terme	371'050
<b>Actif immobilisé</b>			Subventions d'investissement reçues - produits différés - part à court terme	1'473'467
Immobilies	48'805'696	37'398'511		<b>7'966'946</b>
Autres immobilisations corporelles	11'160'885	8'663'431	<b>Capitaux étrangers à long terme</b>	353'401
Garanties de loyer	395'878	247'241	Engagements de leasing - part à long terme	314'232
	<b>60'362'459</b>	<b>46'509'183</b>	Dettes hypothécaires - part à long terme	15'792'450
			Dettes envers l'Etat de Genève	0
			Provisions à long terme	1'404'648
			Subventions d'investissement reçues - produits	34'103'405
				<b>51'614'735</b>
			<b>Capital des fonds</b>	48'269'626
			Financement des investissements	1'862'583
				<b>1'862'583</b>
			<b>Capital de l'organisation</b>	830'000
			Capital de dotation	830'000
			Résultat cumulé des exercices antérieurs	904'480
			Réévaluation selon normes RPC	7'188'560
			Dons et legs	21'527
			Part de subvention non dépensée	0
			Reprise des droits et obligations Copyrart	209'633
			Résultat de l'exercice	(1'670'979)
				<b>7'463'321</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>68'927'585</b>	<b>64'699'268</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>68'927'585</b>
				<b>64'699'268</b>

**EPI: COMPTES 2010 - TOTAL DES PRODUITS**



Y:\A. Etablissements publics pour l'intégration\2011\Projet de loi investissement 2011-2013\Comptes 2010\7.EPI Graphiques Charges et Produits pour Comptes annuels 2010 pour Conseil d'administration\02\Produit Nx Cptle DEAM. le 18 mars 2011

## EPI: COMPTES 2010 - TOTAL DES CHARGES

